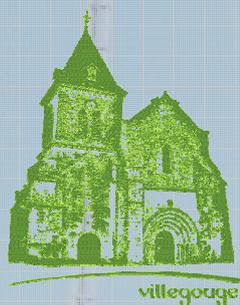


BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

n° 49 - Mai 2011



VILLEGOUGE

SOMMAIRE :

⇒ *Travaux des commissions*

- ✓ *Commission culture*
- ✓ *Commission finance*
- ✓ *Commission fleurissement*
- ✓ *Commission fêtes et cérémonies*

⇒ *Réunions du conseil municipal*

- ✓ *10 février 2011*
- ✓ *16 mars 2011*
- ✓ *20 avril 2011*

⇒ *Informations municipales*

- ✓ *Distribution du courrier*
- ✓ *Les règles de collecte*
- ✓ *Incinération des végétaux*

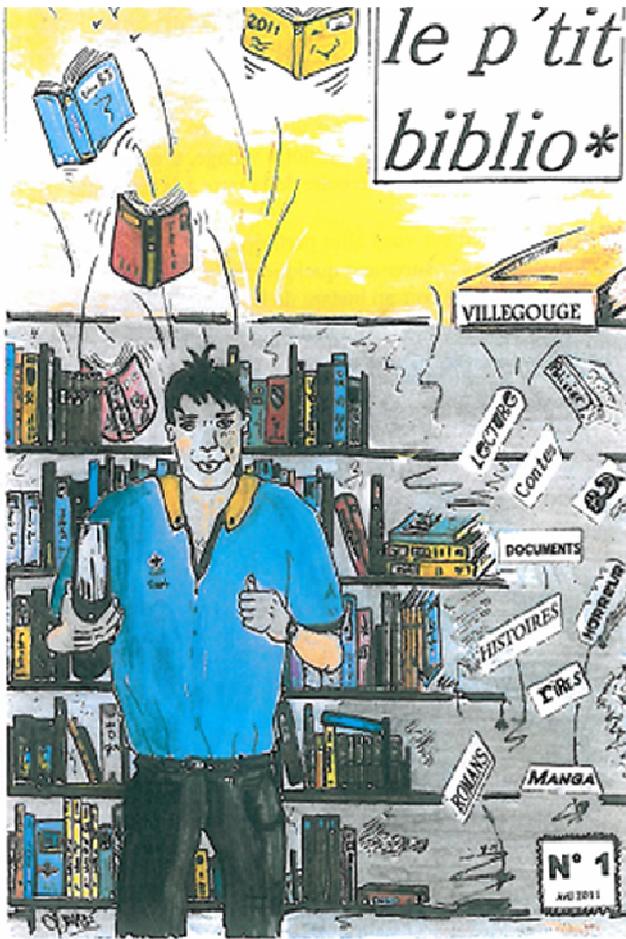
⇒ *Etat civil*

⇒ *Vie associative*

⇒ *Concert estival*

« On entend les hirondelles chanter à cœur joie ;
on devine que dehors le printemps respandit. »
Les Désenchantées (1906) - Pierre Loti

Commission Culture



« Le p'tit biblio » : Oui, c'est nouveau. Ça vient de sortir ! Il est là pour vous informer des nouveautés culturelles qui intéressent tous les Villegougeois & Villegougeoises. **Lecture - Musique - Cinéma - Théâtre - Atelier - Expo. Etc.** Mais il est là aussi pour vous divertir avec des mots ou des dessins d'enfants, d'anecdotes sur notre village, d'un poème de mère grand ou de la fameuse recette de la tarte à la citrouille de l'oncle Joe.

Et vous ! Bien sur vous aller participer : vous êtes les bienvenus ; vous avez surement quelque chose à nous dire, ?!!! Que le « p'tit biblio » soit un instant de bonheur pour tous. Souhaitons lui bonne chance ! Cordialement

L'équipe de la Bibliothèque

DICTION : EN HAUT CE QU'IL Y A !

Le document de Mr S.HESSEL :
« Inéditez-vous ! »

CAVEAU de la HUCHETTE
60 ans de JAZZ : Superbe !

« Les hommes qui n'aimaient pas les femmes »
MILLENIUM 2 & 3 à suivre de STIEG LARSSON

Magnifique carnet de bord d'un pêcheur d'images
Belle - Isle

Ocean's Songs
« Un chant d'amour à ses mers »
d'Olivier De Kersauson



MOT D'ENFANT - MOYENNE 4 ANS 1/2
- Maman, pourquoi il pleure ?
- C'est pour faire pousser les fleurs, les légumes et la rigole.
- Maman... Alors pourquoi il pleure sur la broche ?

TOUS CES LIVRES SONT DANS VOTRE BIBLIO. !

Mais aussi les derniers LEVY, Pincol, Gavalda etc...

Salle des Fêtes Villegouge *

Une date à retenir : le 8 juillet 2011 soir
Soirée spectacle extraordinaire en prévision !
(Mais Chut !!! C'est encore un secret entre nous.)

Mesdames : 1 p'tit thé, 2 biscuits ? tout en discutant de nos lectures préférées... ça vous dit. Vous participez !? Bon OK. On met ça en place !

(Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part)
l'immense succès d'Anna GAVALDA

A ne pas manquer : dans votre bibliothèque
« Rien ne va plus ! » Les derniers dessins parus dans Sud-ouest ; d'ITURRIA 2010*

La Bibliothèque de VILLEGOUGE =

- + de 1000 livres & documents en prêt.
- entre 120 & 140 nouveaux titres renouvelés tous les trimestres. *Rien que pour vous !*
- 2 assistantes et animatrices à votre disposition.
- une volontaire bénévole et des élus.
- L'accueil de nos écoliers pendant les heures de classe.
- L'accueil des enfants de la crèche le mercredi matin.
- La livraison à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- Chaque année l'accueil d'auteurs dans les classes ; et prochainement des animations ...

Votre bibliothèque accepte les dons (livres en bon état)

Heures d'ouverture pour le public :

- le Mardi de 13h30 à 16h 30
- le Mercredi de 10 h à 12h & de 14h30 à 17h30
- le Vendredi de 16h30 à 18 h

ABONNEMENT A L'ANNEE

enfant : GRATUIT Adulte : 5 € pour l'année (Séjourner)

Je m'inscris : aujourd'hui le 2011

Nom : Prénom :

Adresse :

Mon Tel. : et c'est tout !

Commission des Finances 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 20 avril pour voter le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011.

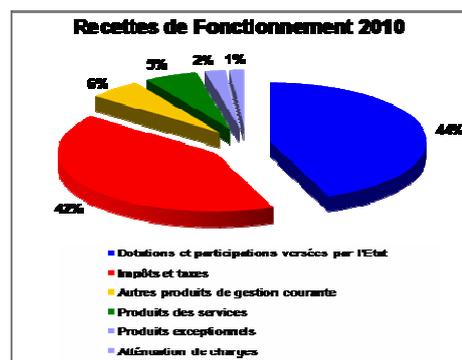
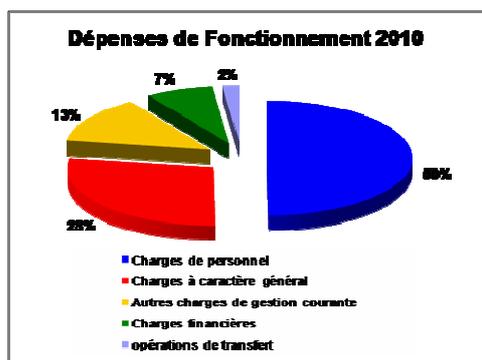
Bilan 2010:

En fonctionnement, le travail de fond, de réduction de certaines dépenses, commencé en 2009 sur les assurances, a été poursuivi sur :

- les frais téléphoniques : réduction de 20% par la mise en place de contrats utilisant le téléphone sur Internet à la mairie, à l'école et dans le bureau de la Directrice,
- la consommation électrique : par la mise en place de nouveaux radiateurs plus économes et de thermostats temporisés dans les classes et à la salle des fêtes,
- les fournitures scolaires : en mutualisant les fournitures des 6 classes et en regroupant les commandes chez un seul fournisseur.

En investissements l'année 2010 a été consacrée à des travaux d'entretien :

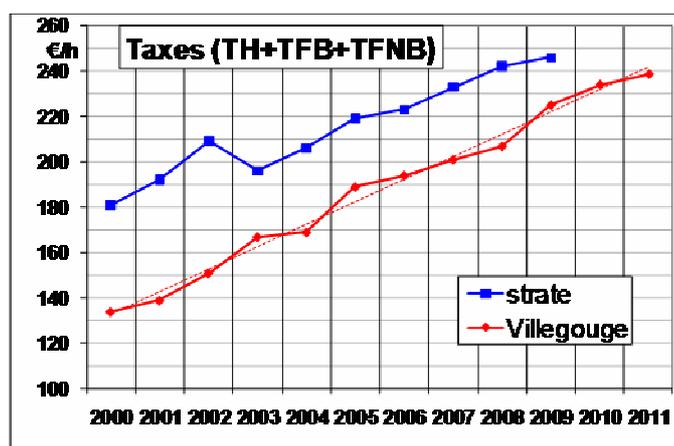
- Crépi et peintures extérieures : de la salle polyvalente, du mur du préau de l'école de la poste, du fronton de la classe donnant sur la rue de la République.
- Radiateurs électriques : remplacement de ceux des classes de l'école de la mairie.
- Chaudière : à la mairie, remplacement de l'ancienne fonctionnant au fioul par une nouvelle chaudière au gaz plus économique.
- Chemin de l'Escarderie : réalisation des études de comblement, par la société Géolithe, afin de déposer les dossiers de demandes de subvention.



Budget primitif 2011

Deux commissions, élargies à l'ensemble des conseillers, se sont réunies le 29 janvier et le 6 avril pour élaborer le budget primitif.

Taxes communales



Pour 2011 la commission finances a proposé une augmentation des 3 taxes communales limitée à 2 %.

Les taux votés sont donc :

- 14,91 taxe d'habitation
- 27,48 taxe foncière bâtie
- 68,26 taxe foncière non bâtie

La strate est la moyenne dans les communes de la région de 500 à 1999 habitants.

La section de fonctionnement :

DEPENSES fonct.	Réalisé en 2010	Prévu en 2011	RECETTES fonct.	Réalisé en 2010	Prévu en 2011
Charges à caractère général -Travaux d'entretien, électricité, eau, gaz, restaurant scolaire, fêtes, telecom, assurances,	163 308	195 560	Atténuation des charges de personnel La Poste, arrêts maladie	11 397	34 000
Charges de personnel salaires et cotisations sociales	292 509	302 060	Produits des services Restaurant scolaire, garderie, cimetière	41 743	40 460
Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, indemnités élus, service d'incendie, etc.	77 574	83 137	Impôts et taxes	320 166	328 296
Charges financières - Intérêt des emprunts	43 147	39 590	Dotations et participations versées par l'Etat	337 714	369 207
Dépenses imprévues	0	10 000	Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles, location de salles	42 343	41 500
Transfert entre sections		25 174	Produits financiers et exceptionnels	16 266	410
Virement à la section d'investissement	10 976	359 420	Transfert entre sections	10 989	
TOTAL des dépenses	587 516	1 014 941	TOTAL des recettes	780 620	813 873
Réserve sur charges à caractère général		197 297	Solde 2010 reporté		398 365
TOTAL des dépenses cumulées	587 516	1 212 238	TOTAL des recettes cumulées		1 212 238

Fin 2010 :

Résultat de l'exercice 2010(= autofinancement)	+ 193 104 € (soit 780 620 - 587 516)
Excédent 2009 reporté	+ 250 048 €
Résultat de clôture de fonctionnement	+ 443 152 € (soit 193 104 + 250 048)

Subventions aux associations

Le total des subventions est en légère augmentation cette année et représente 3600 Euros.

Associations	Subvention
Tennis club	400
Football club	800
Théâtre Latour du Moulin	700
École de musique	1000
Le fusil Villegougeois	200
Les canailles	200
Association Droit au travail	150
OFAC	150

La section d'investissement :

DEPENSES invest.	Réalisé en 2010	Prévu en 2011	RECETTES invest.	Réalisé en 2010	Prévu en 2011
Immobilisations incorporelles	4 349	58 300	Subventions d'investissement	25 623	74 206
Immobilisations corporelles	42 799	128 709	Recettes financières FCTVA (remboursement TVA sur travaux 2007)	61 770	8 244
Immobilisations en cours	13 654	210 000	TLE (Taxe Locale d'Equipement)	17 200	15 000
Remboursement des emprunts	84 414	85 035	Virement de la section de fonctionnement		359 420
Transferts entre sections	10 989		Excédents de fonct. Capitalisés	48 030	44 787
TOTAL des dépenses	156 206	482 044	Transferts entre sections	10 976	25 174
Reste à réaliser de 2010		33 998	TOTAL des recettes	163 600	526 831
Solde reporté de 2010		10 789	Reste à réaliser de 2010		0
TOTAL des dépenses cumulées		526 831	Solde reporté de 2010		0
			TOTAL des recettes cumulées		526 831

Fin 2010 :

Résultat de l'exercice 2010	+ 7 394 € (soit 163 600 - 156 206)
Excédent 2009 reporté	- 18 183 €
Résultat de clôture	- 10 789 € (soit 7 394 - 18 183)
Reste à réaliser	- 33 998 €
Besoin de financement	44 787 € (soit 10 789 + 33 998)
Excédent à reporter en 2011	+ 398 365 € (soit 443 152 - 44 787)

Les investissements prévus pour cette année sont :

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** pour 33 758 €. Une subvention de l'État de l'ordre de 6 500 € est attendue pour la fin de l'année. Cette étude sera conduite par l'agence URBAM associée au cabinet d'écologues GEREÀ et à l'architecte BUCHMANN. La réunion de lancement a eu lieu le 28 avril 2011. La durée des travaux est estimée à 24 mois.
- **Construction d'un nouveau bâtiment communal** sur le terrain du Basque en remplacement de l'ancien. Ce bâtiment d'environ 220 m², plus petit que l'actuel, accueillera aussi une zone de stockage pour les associations. Un architecte en assurera la maîtrise d'œuvre.
- **Terrain de la salle polyvalente** : réalisation d'un muret de clôture, parking, zone paysagère.
- **Agrandissement du cimetière.**
- **Travaux à l'école** :
 - revêtement de la cour de l'école de la mairie, et remplacement des jeux
 - réfection des sanitaires
 - crépi de l'intérieur du préau de l'école de la poste
- **Éclairage public** : remplacement de lampadaires vétustes et suppression de lampadaires inutiles.
- **Mobilier urbain** : achat de panneaux de noms et numéros de rues et de chemins, jardinières, barrières et bornes.

Commission fleurissement

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La commune de Villegouge a obtenu pour la 5^{ème} année consécutive le premier prix de la 2^{ème} catégorie du concours départemental des villes et villages fleuris 2010, organisé par le Conseil Général.

Lors de la remise officielle, la commune a reçu un diplôme et un bon d'achat de 155 €.



Commission fêtes et cérémonies

AMBIANCE CHALEUREUSE ET CONVIVIALE

C'est dans la joie, la bonne humeur et la convivialité que nos aînés se sont retrouvés à l'occasion du traditionnel repas offert par la municipalité le dimanche 27 février 2011.



PARCOURS DU CŒUR

Le 2 avril 2011 s'est déroulé la 3^{ème} édition des parcours du cœur sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie.

La collecte symbolique des participants a rapporté la somme de 45 € au profit de la F.F.C.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le 10 février à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf absents excusés :

M. BARBE a donné pouvoir à Mme MEDES
 M. BRUN a donné pouvoir à Mlle LAMA BARBETTA
 M. BARRE a donné pouvoir à M. L'HERITIER
 M. GOUNOU, M. MONTAUD.

Secrétaire de séance : Madame Colette BIRON est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 28 décembre est adopté par 10 voix pour et deux abstentions, Mlle LAMA-BARBETTA, M. L'HERITIER, absents à cette réunion.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et informe du retrait de 2 délibérations, celles concernant : décision modificative et autorisation de dépenses en section d'investissement avant le vote du BP 2011.

Elle demande l'autorisation du conseil pour le rajout de 3 délibérations relatives :

1/ Programme 2011 travaux des voies communales - 2/Terrain de tennis – 3/ Renouvellement de foyers vétustes.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de l'ordre du jour.

1/ FDAEC 2011

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'Assemblée plénière de Janvier 2011 et de la répartition en réunion des maires du 2 février 2011.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser en 2011 les opérations d'investissements suivantes :

➤ Achat de mobilier urbain et travaux de maçonnerie

- ① Achat et Pose de mobilier urbain pour l'aménagement du centre bourg
- ② Travaux de maçonnerie pour l'aménagement d'un terrain communal
- De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 8 946 € au titre des autres investissements.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 20 781,91 €.

2/ RECRUTEMENT DE PERSONNEL – CONTRAT CUI

Madame le Maire informe le conseil de l'échéance au 28 février 2011, du contrat d'un l'agent de service polyvalent. Elle demande l'autorisation du conseil pour recruter un nouvel agent d'entretien polyvalent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI) à compter du 1^{er} mars 2011 pour une durée hebdomadaire de 30h.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à ce contrat d'engagement CUI.

3/ REPAS DU 3^{ème} âge

Monsieur RAYNAUD, adjoint, rend compte au conseil de la proposition de la commission :

- ⇒ de fixer à 26 € le prix du repas du 3^{ème} âge qui aura lieu le dimanche 27 février prochain. Le nappage tissu, apéritif et amuse-bouches sont inclus dans le prix. Les boissons ne sont pas comprises.
- ⇒ de retenir pour l'animation M. MASLON Michel FA SI LA DANSEZ pour un montant de 250 € et la fourniture d'un repas.

Après débat, le conseil à l'unanimité, fixe le prix du repas à 26 € pour les personnes accompagnantes et de moins de 60 ans et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'animateur, M. MASLON FA SI LA DANSEZ.

4 / PROGRAMME TRAVAUX 2011 VOIES COMMUNALES

Monsieur RAYNAUD, adjoint, présente au conseil les devis estimatifs et relatifs au programme de travaux des voies communales pour 2011, sollicités par la commission auprès de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac. Ces travaux seront réalisés sur le marché à Bons de Commande SCREG Sud Ouest. La somme dévolue à la commune est de 26 110 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les devis relatifs aux travaux sur ces voies communales.

Voies communales	Prix € arrondi TTC
N° 14 de Bellegarde (reprise de la couche de roulement)	9 000
N° 130 de Touzinat (reprise de la couche de surface)	8 000
N° 151 du cimetière (réfection de la couche de roulement)	5 000
N° 137 de Lavergne (réfection de la couche de roulement)	4 000

5/ TERRAIN DE TENNIS

Madame le Maire donne lecture au conseil de la lettre en date du 25 janvier 2011, émanant de Monsieur FROUIN, Président de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac. Ce courrier fait suite à la réunion du débat d'orientation budgétaire du 17 janvier 2011 de cette assemblée, au cours de laquelle il a été présenté le projet de construction d'une salle couverte pour deux courts de tennis.

Le Président de la Communauté de Communes demande à chaque collectivité de l'aviser de la mise disposition éventuelle de terrains à titre gratuit pour ce projet.

Il est rappelé au conseil municipal que dans sa séance du 16 juillet 2009, un accord de principe a été donné au club, de céder le terrain nécessaire afin de poursuivre la faisabilité du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et une abstention, confirme sa décision et décide de mettre à la disposition de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, le terrain à titre gratuit, pour la construction d'une salle couverte pour deux courts de tennis.

6/ RENOUVELLEMENT FOYERS VETUSTES

Monsieur MARIEN, adjoint délégué au Syndicat électrique de Galgon, présente au conseil municipal les travaux envisagés pour l'éclairage public en 2011, soit : le renouvellement de 9 foyers vétustes et 3 nouveaux foyers lumineux ainsi que la dépose de certains foyers inutiles.

Le montant de la participation pour la commune est de 30 % soit 2 400 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le conseil des courriers et doléances qu'elle a reçus, à savoir ;

- ❶ Elle rappelle le courrier émanant de M. POU, qu'elle a lu lors de la séance du conseil du 20 septembre 2010, et dans lequel il sollicite une main levée de l'arrêté d'interdiction d'habiter sa maison pris le 12/06/2008 pour risque d'effondrement de la carrière souterraine située sous son habitation.

Lecture est faite au conseil de la réponse du Conseil Général en date du 19 novembre 2010.

« Par courrier ci-dessus référencé, vous avez bien voulu nous interroger sur les travaux de confortement de la carrière souterraine située au droit de l'habitation de M. POU.

Vous joignez à cet effet le rapport du bureau d'étude ANTEA n° a58001/A qui atteste de la réalisation de 2 piliers de soutènement dans la cave située à l'aplomb d'une partie du bâtiment. Cependant cette solution de confortement n'est ni complète ni définitive au regard de la solution de mise en conformité initialement retenue qui comprenait aussi une partie à remblayer intégralement sous l'habitation.

Dans ces conditions, et en conformité avec l'article 2 de l'arrêté municipal du 12 juin 2008, nous vous recommandons de considérer la requête de M. POU comme prématurée, et de maintenir l'interdiction d'habiter tant que la sécurité des personnes et des biens n'est pas assurée ».

Madame MEDES informe le conseil qu'elle a adressé le 29 novembre 2010, une lettre recommandée avec accusé de réception à M. POU avec une copie jointe de la réponse du Conseil Général. Ce courrier est revenu en mairie faute d'avoir été retiré à l'agence postale par son destinataire.

Une nouvelle lettre fax a été adressée à M. POU le 20 janvier 2011 avec copie des différents courriers, pour l'informer du maintien de l'arrêté du 12 juin 2008, relatif à l'interdiction d'habiter tant que la sécurité des personnes et des biens n'est pas assurée.

- ② Les propriétaires du lotissement du Basque sollicitent un rendez-vous pour étudier l'éventuelle cession de la voirie de ce lotissement à la commune. Un rendez-vous sera fixé prochainement avec la commission voirie.
 - ③ La commune de Saillans a transmis un nouveau dossier CD ROM du PLU, afin que la commune de Villegouge, donne son avis dans un délai de trois mois à la date de réception, conformément aux articles L 121-14 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.
 - ④ Le conseil est informé que plusieurs personnes ont signalé en mairie des nuisances sonores ainsi que des dégradations sur des chemins communaux ou dans des allées de parcelles de vignes. Les auteurs de ces nuisances circulent avec des motos ou des quads sur les terrains sans respecter l'environnement car après des épisodes de neige ou de pluie, les terres sont détrempées, et les roues des engins forment des ornières.
Madame le Maire et le conseil condamnent ces actes d'incivilité répétés et rappellent que les auteurs de ces préjudices encourent des sanctions pénales pour les dégradations commises.
- Monsieur PANZERI signale également les nuisances occasionnées par les aboiements incessants et les divagations des chiens dans plusieurs lieux dits.
- Monsieur MARIEN informe le conseil de la publication au BOAMP le 10 janvier 2011 de l'annonce relative au marché d'études d'urbanisme pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La date limite des offres est fixée au 18 février à 16 h et l'ouverture des plis le même jour à 18h.
La prochaine réunion aura lieu le 4 mars après examen des offres par Madame GARECHE, DDTM.
- Monsieur GAY rend compte de la réunion qui s'est déroulée en mairie à laquelle les associations étaient conviées pour exposer leurs besoins quant au projet de construction d'un local pour les associations.
Les associations du Comité des fêtes, chasse, Club du 3^{ème} âge, La Tour du Moulin, tennis étaient représentées.
Seule, l'association du théâtre a exprimé le souhait d'une salle d'environ 40 m2 pour les répétitions avec les décors en place, et d'un local pour leur stockage.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2011

L'an deux mil onze, le 16 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : Mme Colette BIRON a donné pouvoir à M. RAYNAUD
Mlle LAMA-BARBETTA a donné pouvoir à M. BRUN
Absents : M. GOUNOU, M. MONTAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques RAYNAUD est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 10 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour le rajout de 3 délibérations relatives : 1/ Recrutement de deux contrats CUI - 2/ Certificat d'économie d'énergie – 3/ Planning réunions du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de l'ordre du jour.

1/ DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Marien, adjoint en charge de la commission urbanisme, rend compte au conseil de l'avancement des travaux de la commission PLU.

La consultation pour le choix d'un bureau d'études a pris fin le 18 février 2011. La commission des finances s'est réunie le jour même pour procéder à l'ouverture des plis.

Les huit offres reçues de (CITADIA, GRAVELEAU, AXE & SITE, NOEL, PONANT, METROPOLIS, DUBOIS, URBAM) ont été jugées recevables par la commission.

Le 4 mars, la commission PLU a procédé à l'analyse des offres et a retenu les sociétés AXE & SITE, PONANT et URBAM pour une audition d'une heure le 11 mars.

La commission présente une synthèse des résultats au conseil et propose de retenir comme offre la mieux disant au regard des critères de jugement du règlement de la consultation, l'offre de l'agence URBAM d'un montant de 28 225 € HT et 33 757 € TTC.

En ce qui concerne les deux missions en option, elles sont proposées au prix de 1 350 HT soit 1 615 € TTC pour la numérisation et de 4 500 € HT soit 5 382 € TTC pour l'évaluation environnementale.

L'agence Sarl URBAM, mandataire, située à Peujard, est spécialisée en urbanisme. Elle se fera aider de Vincent BUCHMANN, architecte DPLG, domicilié à Coutras, pour l'architecture et de la Sarl G.E.R.E.A, bureau d'études et de conseils en environnement, sise à Martillac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'agence Sarl URBAM et ses cotraitants, pour un montant de 33757 € TTC pour la révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi que les options numérisation du PLU pour 1 615 € TTC et l'étude environnementale pour 5382 € TTC.

Le conseil charge Madame le Maire de signer les contrats correspondants et de solliciter auprès de la Préfecture de la Gironde, l'aide forfaitaire d'un montant de 6 500 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

2/ CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTROLE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur Marien, adjoint délégué au Syndicat des eaux, donne lecture d'une lettre de M. Jacques MAUGEIN, Président du SIAEPA, relative à l'entretien et la maintenance des ouvrages de lutte contre l'incendie.

Dans cette lettre, le président rappelle que les poteaux incendie sont financés par la commune qui doit aussi s'assurer de leur suffisance et garantir leur bon fonctionnement :

Le rapport joint à la lettre fait état des contrôles et entretiens périodiques que la commune doit réaliser.

L'entretien et la vérification du bon fonctionnement consistent en la réalisation :

- ⇒ chaque année, d'un contrôle (qui permet de visualiser les éventuelles réparations ou remplacement de pièces à effectuer), avec essai des bouches à clé et graissage des bouchons,
- ⇒ tous les 3-4 ans, d'une mesure de débit/pression et d'une peinture des poteaux avec couche anti-rouille.

La SOGEDO, gestionnaire du réseau d'eau potable, propose de réaliser ces travaux pour un montant annuel de 841,34 € TTC dans le cadre d'une convention résiliable annuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de SOGEDO, fermier du réseau d'eau potable alimentant les appareils de lutte contre l'incendie, pour un montant de 841,34 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le projet de convention joint.

3 – ADRESSAGE (dénomination des rues et numérotation des habitations)

Le 20 janvier 2011, une réunion était organisée en mairie, en présence de Madame le Maire, M. MARIEN, M. GAY, adjoints et de M. Éric SOUQUET, Directeur de la Poste de Libourne.

Lors de cette rencontre souhaitée par le Directeur de poste, a été abordé les difficultés rencontrées par le personnel de la poste pour distribuer le courrier sur Villegouge. La poste demande que nous mettions en œuvre un adressage sur notre commune en respectant les règles édictées par le service national de l'adresse.

Ce service, le SNA, sera à notre disposition pour nous aider dans cette tâche qui comporte 3 phases :

1. donner des noms aux chemins, routes et rues de la commune
2. définir un numéro pour chaque habitation
3. signaler par des panneaux chaque voie de circulation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire cet adressage dans les normes, sur tout le territoire de la commune et autorise Madame le Maire à lancer les travaux avec le SNA.

Une ligne de crédits sera ouverte au budget primitif pour financer l'achat des plaques de rues et numéros des habitations

4 – SYNDICAT DE LA SAYE

Madame le Maire informe le conseil que M. Bruno PANZERI, délégué titulaire pour la commune au Syndicat de la Saye a donné sa démission au Président de ce Syndicat.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant, conformément aux nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne M. Patrick BARBE, délégué titulaire et M. Bernard GAY délégué suppléant.

Cette délibération est adoptée par 10 voix POUR et 2 abstentions, M. BRUN et Mlle LAMA BARBETTA.

5 – PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAILLANS

Conformément aux articles L. 121-14 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la commune de SAILLANS a transmis un nouveau dossier CD ROM de son Plan Local d'Urbanisme, à VILLEGOUGE commune limitrophe, pour donner un avis sur ce document, dans un délai de 3 mois à la date de réception.

Après examen du document, M. MARIEN indique qu'il y a peu d'évolution par rapport à la précédente version, présentée au conseil le 23 novembre 2009, et propose de répondre favorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix POUR et 2 abstentions (M. BRUN, Mlle LAMA-BARBETTA), décide de donner un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAILLANS.

6 – RECRUTEMENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

Madame le Maire fait part au conseil des nouveaux critères d'éligibilité des contrats CUI au 1^{er} janvier 2011. La convention est renouvelable tous les 6 mois – La prise en charge est de 70 % pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Pour assurer les besoins des services, il est demandé au conseil, d'autoriser Mme le Maire à recruter 3 personnes en contrat CUI, d'une durée hebdomadaire de 20 heures chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à recruter et à signer la convention relative aux trois contrats CUI.

Cette délibération est adoptée par 8 voix POUR et 4 abstentions, (Messieurs BRUN, BARRE, L'HERITIER, Mlle LAMA BARBETTA). M. BRUN suggère de recruter un personnel en contrat autre que contrat CUI.

7 – ADHESION AU PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE EN ECLAIRAGE PUBLIC DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

M. Marien, adjoint délégué au syndicat électrique, présente au conseil, la proposition en date du 3 mars 2011 émanant de M. Xavier PINTAT, Président du SDEEG au sujet des certificats d'économie d'énergie en Eclairage Public.

Vu l'article L. 5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006 ;

Certains travaux en Eclairage Public engagés par la commune et générant des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), également appelés Certificats Blancs.

Ces CEE permettent de quantifier les économies d'énergie réalisées en IWh Cuma (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement) et peuvent être valorisés auprès des fournisseurs d'énergie conformément à la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et aux lois Grenelle.

L'obtention des CEE par une collectivité implique un dépôt de dossier de demande auprès de la DREAL sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20 000 000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3 125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plateforme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public. Pour se faire, il convient d'établir un partenaire en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG qui portera sur :

- Un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune.
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la Maîtrise de la demande en énergie par le SDEEG.
- Des visites de référence portant sur la mise en œuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public.
- L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétiques entrepris par la commune sur son patrimoine éclairage public.

La ressource financière provenant de la vente des CEE alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide apportée par le SDEEG pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public des communes.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire de la commune de Villegouge, justifiant l'intérêt d'adhérer au partenariat du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public, selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvée par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2010,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE 'adhérer au partenariat du SDEEG à partir du 21 mars 2011 pour s'achever le 31 décembre 2013.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public n° CEE535, entre la commune et le SDEEG.

8 – PLANNING DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de permettre à chacun de planifier les réunions des conseils municipaux pour l'année 2011, M. Marien, a interrogé, tous les conseillers.

De la synthèse des réponses, il ressort que le mercredi soir à 20h 30 est le jour qui convient le mieux au plus grand nombre de personnes.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les réunions du conseil municipal, chaque troisième mercredi du mois à 20h 30.

Madame le Maire adressera toujours dans les délais légaux, une convocation avec l'ordre du jour du conseil municipal. Seule, une convocation écrite officialisera la tenue d'une réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de réserver chaque troisième mercredi du mois à 20h 30 pour les réunions du conseil municipal.

INFORMATIONS

↳ Madame le Maire informe le conseil des décisions prises par le conseil Syndical du SMICVAL en séance du 15 décembre 2010, d'appliquer aux communes le paiement des déchets en entrée de déchèteries, au même titre que les entreprises, en dehors du tout venant, carton et ferraille qui restent non tarifés. Par ailleurs, l'assemblée générale a voté une réduction de 1€/hab de la part fixe de redevance spéciale appliquée aux communes. La part fixe sera ainsi réduite de 4,7€ à 3,7€ à compter du 9 mars 2011.

↳ Madame COSTE informe le conseil que l'association du 3^{ème} âge « les Mésanges » a remis un chèque de 165,70 € à la mairie, au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), représentant le montant de la recette de la bourse aux vêtements organisée début mars par l'association. Le conseil municipal remercie les bénévoles pour leur action au profit des œuvres sociales de la commune.

↳ Monsieur MARIEN informe de la prochaine réunion de la commission des finances fixée au 6 avril à 20h 30.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : Mme Colette BIRON a donné pouvoir à M. RAYNAUD
M. BRUN arrivera avec retard mais a donné pouvoir à Mlle LAMA BARBETTA jusqu'à son arrivée
M. L'HERITIER a donné pouvoir à M. BRUN
Absents : M. GOUNOU.

Secrétaire de séance : Madame Françoise COSTE est désignée à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 16 mars 2011 est adopté par 11 voix POUR, et une abstention (M. MONTAUD, absent à cette réunion)

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour le rajout d'une délibération relative à l'organisation d'un concert le 8 juillet 2011 et le retrait de la question relative à « demande de M. SCHMITT » laquelle sera examinée lors d'une prochaine séance. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / BATIMENT COMMUNAL ET ASSOCIATIF

M. Marien, adjoint en charge de la commission urbanisme, rend compte au conseil de la proposition faite lors de la réunion toutes commissions du 6 avril dernier de remplacer le bâtiment communal actuel du Basque.

Le nouveau bâtiment, d'une surface de 200 à 250 m², situé à côté du bâtiment actuel, permettrait d'accueillir des surfaces de stockage pour la commune et pour les associations.

L'ancien bâtiment, serait démonté après emménagement dans le nouveau afin de permettre la construction des courts de tennis couverts si la commune de Villegouge est retenue pour leur implantation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire cette construction et charge Mme le Maire d'entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs aux études d'architecture pour le dépôt de permis de construire et appel d'offres des entreprises pour la construction du bâtiment.

2 / DESIGNATION D'UN ARCHITECTE POUR LE BATIMENT COMMUNAL ET ASSOCIATIF

M. Gay, adjoint en charge des bâtiments, rend compte des propositions d'honoraires reçues des 4 architectes, consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre en ce qui concerne la construction du bâtiment communal.

Cabinet d'architecte	Pourcentage des	Détail de la mission
Vincent BUCHMANN	8,50 %	Mission complète (PRE, APS, APD, DPC, PCG, DCE, MDT, VISA, DET, AOR, DOE, GPA)
Lucile BORIES	10,50 %	
Cédric KRZAN	10 %	Mission complète (REL, APS, APD, DQE, DPC, AMT, DET, AOR)
Frédéric MARTIN	Pas de réponse	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante, celle de M. BUCHMANN qui propose un taux d'honoraires de 8,50 % pour une mission complète de Maîtrise d'œuvre et autorise Madame le Maire à signer le contrat relatif à cette mission.

M. BRUN rejoint l'assemblée à 20h 52 porteur d'un pouvoir remis par M. L'HERITIER.

3 / COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Madame le Maire propose au conseil de désigner M. MARIEN, adjoint en charge de la commission finances, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reporté		250 047.62	18 183.16		18 183.16	250 047.62
Opérations de l'exercice		193 103.98		7 394.24		200 498.22
Totaux		443 151.60	18 183.16	7 394.24	18 183.16	450 545.84
Résultats de clôture		443 151.60	10 788.92			432 362.68

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire, se retire de la salle du conseil pour le vote du compte administratif 2010.

Cette délibération est approuvée par 9 voix POUR , 2 abstentions (Mlle LAMA BARBETTA, M. BRUN) et une voix CONTRE (M. L'HERITIER).

4/ COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Cette délibération est approuvée par 10 voix POUR, 2 abstentions (Mlle LAMA-BARBETTA, M. BRUN) et une voix CONTRE (M. L'HERITIER).

5/ DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	193 103.98
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	250 047.62
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	443 151.60
	déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	7 394.24
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	Déficit	18 183.16
Résultat comptable cumulé	excédent	
	Déficit	10 788.92
Dépenses investissement engagées non mandatées		33 998,00
Recettes investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		33 998,00
Besoin réel de financement		44 786.92

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement	
Recette budgétaire au compte R 1068	44 786.92

En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du budget N+1) 398 364.68

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R1068 Excédent de fonctionnement
	398 364.68	10 788.92	44 786.92

Cette délibération est adoptée par 10 voix POUR, 2 abstentions (Mlle LAMA-BARBETTA, M. BRUN) et une voix CONTRE (M. L'HERITIER).

6 / VOTE DU TAUX DES TAXES 2011

Le produit assuré des taux d'imposition 2011 notifié par l'administration fiscale s'élève à 297 310 €. M. MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2000, remis à chaque élu et examiné lors des 2 réunions toutes commissions (Strate : communes de la Région de 500 à 1999 habitants). La base d'imposition de Villegouge était de 1033 € par habitant en 2009, pour une moyenne régionale de 1675 € soit 38% en dessous.

Pour maintenir la capacité d'autofinancement, il est proposé au conseil municipal, une augmentation de 2 % permettant d'obtenir un produit de 303 246 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix POUR et deux abstentions (Mlle LAMA-BARBETTA, M. L'HERITIER) fixe le taux des taxes pour 2011, comme suit :

✓ Taxe d'Habitation 14,91 % ✓ Taxe Foncier bâti 27,48 % ✓ Taxe Foncier non bâti 68.26 %.

7 / AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Dans la comptabilité M14, les subventions d'équipement versées aux organismes publics sont obligatoirement amortissables sur 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. Ceci concerne l'éclairage public payé au SIE GALGON et la caserne du SDIS à Libourne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'amortir les subventions d'équipement versées à des organismes publics sur une durée de 15 ans.

8 / BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2011 examiné en commission des finances, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 1 739 069 €.

↳ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 212 238 €

↳ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 526 831 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget primitif 2011, par 10 voix POUR, une abstention (M. BRUN) et 2 voix CONTRE (Mlle LAMA-BARBETTA, M. L'HERITIER).

9 / SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour ce vote, M. BARRE, membre d'une association ne prend part à cette délibération et quitte la salle du conseil. M. MARIEN, adjoint, présente le tableau récapitulatif des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 POUR et deux abstentions, (Mme BIRON et M. RAYNAUD) vote les subventions comme suit :

Associations	Montant alloué €
Tennis club	400
Football Club	800
Théâtre Latour du Moulin	700
École de Musique	1000
Le fusil Villegougeois	200
Les Canailles	200
ADAT (Association Droit Au Travail)	150
OFAC	150

10 / RENOUELEMENT PHOTOCOPIEURS

Madame le Maire présente les résultats de la renégociation de location des photocopieurs avec la société Konica-Minolta. Cette négociation avait pour objectif de réduire nos coûts et si possible de mettre à disposition un photocopieur supplémentaire dans les classes de la mairie.

La société Konica Minolta propose de reprendre les 2 photocopieurs actuels et de les remplacer par 3 neufs (mairie, école mairie, école poste).

- Le coût de la location est de 764 € TTC par mois sur une durée de 5 ans.
- Le prix copie noir et blanc passe à 7.18 € pour 1000 sans forfait minimum (au lieu de 9.13€ actuellement avec minimum de 3000 copies/mois pour la mairie).
- Le coût de la copie couleur passe de 78,22 € à 71,76 € TTC pour 1000.

En prenant en compte le même nombre de copies annuellement cela fera une économie de 1 148 € par an. Il faut cependant respecter le quota de 50 000 copies par an pour l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire ce remplacement et autorise Madame le Maire à signer les contrats correspondants.

11 / TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la commission voirie, informe le conseil que suite à l'augmentation de l'enveloppe financière dévolue à chaque commune par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, la somme désormais attribuée à notre commune est de 30 478 € au lieu de 26 110 €, soit une différence de 4 168 € de travaux supplémentaires.

La commission a fait établir un devis pour les travaux suivants :

- | | |
|--|-------------------------------|
| ▶ reprise de parking et trottoir devant la mairie | 4 468 € arrondi à 4 500 € TTC |
| ▶ modification de l'accès au terrain de la salle polyvalente | 4 443 € arrondi à 4 500 € TTC |

Sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, retient le devis relatif aux travaux de l'accès au terrain de la salle polyvalente.

12 / CONCERT ESTIVAL

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la commission des fêtes, fait part de la proposition de la commission d'organiser d'un concert estival, le vendredi 8 juillet à 21h avec le groupe «Les Pères Peinards ».

Il s'agit d'un groupe quartette. La formation a été complétée par un violoniste. Ils interprètent des grands standards du jazz manouche (Django Reinhardt, Stéphane Grappelli et Jo Privat), ainsi que des versions personnelles de grandes chansons : Gainsbourg, Ferré, Brel, Brassens, Piaf, Salvador ainsi que des musiques de films.

Le cachet pour la prestation est de 1 700 € HT (TVA 5,5 %) et la fourniture de 6 repas chauds.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation de ce concert et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'engagement.

D'autre part, M. RAYNAUD, fait le compte rendu du déroulement de la marche organisée le 12 avril, dans le cadre des parcours du Cœur. Il adresse des remerciements aux participants et à la personne bénévole qui a bien voulu faire une prise de tension artérielle aux participants après la marche.

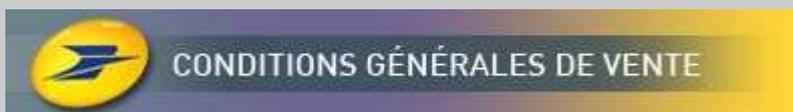
Cette manifestation a permis de récolter un don de 45 € au profit de la Fédération de Cardiologie.

Toutefois, les participants ont eu à déplorer sur le parcours des chemins de randonnées qui sont interdits aux engins motorisés, l'agression d'un motard casqué. Un signalement a été fait à la Brigade de gendarmerie.

INFORMATION

Monsieur PANZERI, fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie en présence de M. HEBERT, nouveau directeur de la poste et de Mme FEUGEAS du CNA et M. MALLET, responsable secteur qui nous accompagneront pour la mise en œuvre de l'adressage sur la commune.

Aidez votre facteur à distribuer votre courrier plus facilement et dans les meilleures conditions



EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA POSTE

4.2 La boîte aux lettres

L'exécution de l'obligation de distribution requiert la présence chez le destinataire d'une boîte aux lettres accessible, permettant d'assurer la sécurité des envois et la rapidité de la distribution dans le respect de la réglementation en vigueur, hors les cas où le concierge ou le gardien est habilité à réceptionner les envois postaux. Conformément à l'article R. 111-14-1 du code de la construction et de l'habitation, les immeubles d'habitation dont le permis de construire a été déposé postérieurement au 12 juillet 1979 doivent obligatoirement être équipés d'une boîte aux lettres normalisée accessible pour le préposé à la distribution (normes AFNOR NF D-404 et NF D-405). L'absence de boîte aux lettres, son inaccessibilité ou, dans le cas d'un habitat collectif, l'absence d'indications nominatives sur la boîte aux lettres décharge La Poste de son obligation de distribution à l'adresse indiquée par l'expéditeur. Dans ces cas, La Poste fournit ses meilleurs efforts pour avertir, par tous moyens, le destinataire de l'impossibilité de distribution.

Votre courrier est précieux

Vous êtes sensible à un service essentiel de La Poste: la distribution de votre courrier, chaque jour ouvrable de la semaine. Tout naturellement, vous avez envie de recevoir votre précieuse correspondance à temps et en parfait état. Et c'est aussi le souhait et l'objectif de toute l'équipe de La Poste.

Vous pouvez les aider à vous offrir un service optimal, en disposant d'une boîte aux lettres adaptée, placée à un endroit accessible, en bordure de voie publique, vous facilitez le travail de votre facteur et vous avez la garantie de recevoir votre courrier en bon état (normes AFNOR NF D-404 et NF D-405).

Les 5 règles obligatoires pour une bonne réception du courrier

Emplacement	Votre boîte aux lettres doit se trouver sur votre propriété, en limite du domaine public.
Accès	L'accès à la boîte aux lettres doit toujours être libre et sans danger.
Ouverture	Votre boîte doit présenter une ouverture comprise entre 22 cm de large et 3 cm de hauteur.
Taille	Elle doit être suffisamment grande pour pouvoir recevoir une grande enveloppe (format 22,9x32,4 cm).
Hauteur	L'ouverture de votre boîte doit se situer à une hauteur comprise entre 0,80 à 1,50 m.

Nous pourrions en ajouter une sixième, *ne laissez pas à votre adorable «toutou» la possibilité de mordre votre facteur. Maîtrisez-le.* Trop de facteurs en France se voient infliger des blessures irréparables. Vous êtes pénalement responsable des accidents et dommages causés par votre animal.

**BIENTÔT SUR VOTRE COMMUNE
CHAQUE HABITATION SE VERRA ATTRIBUER UN NUMERO ET UN NOM DE RUE**

Dans sa séance du 16 mars 2011, le conseil municipal a décidé la mise en œuvre d'un adressage sur tout le territoire de la commune.

Cette démarche consiste à :

- donner des noms aux chemins, routes et rues de la commune,
- définir un numéro pour chaque habitation.
- signaler par des panneaux chaque voie de circulation.



ENSEMBLE, AGISSONS POUR PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT EN RESPECTANT CES REGLES DE COLLECTE



2

Le tri des déchets
doit être effectué.

LES SACS JAUNES ou BACS A COUVERCLE JAUNE

sont prévus
exclusivement pour
les emballages
recyclables, journaux
et magazines.



A déposer le jeudi soir et seulement les
semaines **PAIRES** (un calendrier de
collecte est à votre disposition sur
www.smicval.fr)

1



N'utilisez pas d'autre bac
que celui fourni par le SMICVAL
Un seul bac marron ou gris clair par foyer
peut-être collecté.

Les autres réceptacles et les sacs
d'ordures ménagères présentés à côté ou
au dessus des bacs ne
sont pas ramassés.

3

LE VERRE

Déposez le
verre dans les bornes
d'apport volontaire
situées sur le
terrain du Basque.
Ne déposez jamais
d'autres déchets
au pied des bornes
à verre.



4

Déchets verts

Les déchets verts
peuvent être
compostés à domicile
grâce à
un composteur
individuel que vous
pouvez vous procurer
auprès de la mairie.
Les déchets peuvent
également être
déposés à la
Déchèterie de Vérac.



TEXTILES

5

Déposez les textiles
dans la borne située sur le
terrain communal du Basque
(sur le côté de l'atelier
communal, près des courts de
tennis)



INCINERATION DE VEGETAUX

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION (extrait de la lettre de la Préfecture de la Gironde du 29 avril 2011)

La situation de sécheresse de ce début de printemps m'amène à vous rappeler la réglementation en matière d'incinérations des végétaux.

Concernant les demandes d'incinération de déchets verts par les particuliers pour leur compte et à titre non professionnel, le règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies pose le principe de l'interdiction de toute destruction par le feu de tous types de déchets, tant à l'air libre que dans des incinérateurs individuels ou collectifs.

Du 1er mai au 30 juin inclus et du 1er octobre au 14 mars inclus, le demandeur doit déposer une demande auprès de la mairie concernant les demandes d'incinération de végétaux coupés par les propriétaires ou ayants droits sur les parcelles forestières ou agricoles.

Pendant les autres périodes de l'année, les demandes d'incinération de végétaux coupés sont adressées à la Préfecture de la Gironde et ne peuvent être autorisées que par arrêté préfectoral.

ETAT CIVIL

Naissances

Le 29 janvier 2011 Alice, Naomi DUFOUR

Décès

Le 27 février 2011 Marie BRUN née NORMANDIN

Le 03 mars 2011 Lucienne CHEVAL née LEFRAIS

Le 15 mars 2011 Jean GEONGET

Le 06 avril 2011 Lauréano DOMARCO

Le 08 avril 2011 Claudie JANAUD née CASTEL

Le 09 avril 2011 Maryvonne CHEVALIER née GRANDHOMME

Le 12 avril 2011 Max ANSORGE

Le 20 avril 2011 Léonor LOURENCO née VIDEIRA



STAGE DE FOOTBALL

Comme chaque année, l'école de football a organisé son traditionnel stage de football du 13 au 15 avril. C'est une cinquantaine de jeunes âgés de 6 à 12 ans qui se sont retrouvés tous les après-midi au stade de Villegouge par un temps ensoleillé, pour participer aux différents ateliers proposés par les éducateurs. Le vendredi en fin d'après-midi, le stage s'est clos par un goûter et une remise de récompense offerte à chaque participant.



TOURNOI DE FOOTBALL AU STADE DE VILLEGOUGE

- ☞ Vendredi 10 Juin 2011 Catégories U6 - U7 - U8 - U9 de 18h 30 à 21h 30
- ☞ Samedi 11 Juin 2011 Catégories U10 - U11 de 9h 30 à 17h 30
Catégories U12 - U13 de 18h 30 à 22h 30

Le Comité des Fêtes -

Avenir Villegougeois

Dates des Manifestations à retenir :

- ☞ Le Vendredi 17 juin 2011 : Fête de la musique (soirée sardinade)
- ☞ Le Mercredi 13 Juillet 2011 : Fête populaire avec repas et animation
- ☞ Le Dimanche 28 Août 2011 : Vide-greniers



BIENTÔT UNE SALLE DE TENNIS ?

Depuis plusieurs saisons le club faisait état de l'insuffisance de courts couverts pour assumer son évolution (environ 100 heures de cours par semaine, plus de 300 licenciés et 35 équipes engagées annuellement pour la seule bulle de Villegouge). La municipalité de Villegouge avait quant à elle donné son accord pour la mise à disposition d'un terrain pour la construction de cet équipement.

Or la communauté de communes du canton de Fronsac a récemment donné son accord pour cet investissement et voté le budget correspondant, sans pour autant encore statuer sur le lieu d'implantation. Le club quant à lui a clairement affiché sa préférence pour Villegouge afin de regrouper les lieux d'enseignement. Nous sommes encore dans l'attente de cette décision finale.

DES NOUVELLES DE NOS JEUNES

Avec près de 200 jeunes inscrits, notre école de tennis est une des plus importantes de Gironde, et elle vient d'être labellisée pour la qualité de son enseignement pour les 9/10 ans et les 11/12 ans. L'école de compétition, qui comprend une trentaine de jeunes compétiteurs, connaît de bons résultats et nombre de nos jeunes brillent dans les tournois du département. Thibaud Forestier (10 ans, classé 30/1) et Thomas Chibrac (11 ans, classé 15/4) participent quant à eux à différents tournois nationaux, portant haut les couleurs du club dans toute la France. Une belle réussite à mettre au crédit du moniteur Benoît Tauziede et de l'équipe d'éducateurs qu'il a su constituer autour de lui.

COMPETITIONS SENIORS

Actuellement une dizaine d'équipes (4 féminines et 6 masculines) sont engagées dans les Coupes de Guyenne, avec de bons espoirs de voir notre équipe 1 masculine remonter en pré-nationale.

En juillet le tournoi séniors clôturera la saison de tennis (environ 200 compétiteurs engagés chaque année).

TENNIS ADAPTE

Club initiateur dans la Ligue pour le développement du tennis en direction des personnes handicapées mentales, le Tennis Club du Fronsadais vient d'être chargé par la Fédération Française de Tennis et la Fédération Française de Sport Adapté d'organiser les **2èmes championnats de France de Tennis Adapté** dans les locaux de la Ligue de Guyenne, sur le site du CREPS de Talence. Une trentaine de bénévoles du club participeront, aux côtés de la Ligue de Guyenne de Tennis et du Comité de Sport Adapté, à cette manifestation qui devrait accueillir près de 150 compétiteurs de toute la France. Une belle reconnaissance pour le club qui accueille chaque année près de trente joueurs et joueuses handicapés pour un enseignement adapté à leurs difficultés.

OPERATION PASS'TENNIS

Afin de faire découvrir le tennis aux personnes de plus de 16 ans, le club propose une adhésion promotionnelle pour l'été (10 heures de cours + licence et adhésion) pour 50 €. Cours dispensés à partir de juin. Renseignements auprès du moniteur au 06 84 02 22 50.



Association Pierre Latour du Moulin

Les quatre groupes de jeunes de l'Association répètent toutes les semaines en vue de la représentation qui doit avoir lieu le :

Mardi soir 28 Juin 2011.

- * Les petits d'Amandine et Nathalie dans une pièce de Messey "Chœur Désenchanté"
- * Le groupe de Sandrine une pièce d'Eric Beauvillain "Le Gaffeur bénit"
- * Les plus grands de Josian dans "Décamper".

Joris initie tous les jeudis soir ses Ados à la magie.

Quant à la troupe adultes, depuis ce début d'année elle prépare la nouvelle comédie de Gérard Pinter "Opération Cousine" ou "Ma Cousine est un chic type".

Nous espérons jouer la première de cette pièce à Villegouge en fin d'année.



Concert estival



VENDREDI 8 JUILLET à 21H

SALLE DES FÊTES DE VILLEGOUGE

CONCERT JAZZ MANOUCHE ET CHANSONS



Les Pères peinars, c'est toute l'énergie, la convivialité et l'émotion du jazz manouche par d'authentiques passionnés !

Les Pères peinars sont nés en 2008 dans les Landes et le Sud Gironde de la rencontre de quatre musiciens professionnels mordus de jazz manouche et de Django Reinhardt : les guitaristes Laurent Mastella, François de Rochefort et Eric Delsaux, Gaëtan Larue à l'accordéon et Véronique Bertet à la basse (et au chant).

La formation a été complétée par le soliste Marius Turjanski, violoniste.

Les Pères peinars, interprètent en plus des grands classiques du jazz manouche de Django Reinhardt, Stéphane Grappelli et Jo Privat, des versions personnelles de grandes chansons : Brassens, Piaf, Trénet, Brel, Ferré, Gainsbourg, Salvador et Sanseverino.



Concert organisé par la Mairie de Villegouge. ENTREE GRATUITE